

1) Compte rendu des commissions

a. BATIMENTS

Mr MARY indique que la commission ne s'est pas réunie ce mois-ci et fait le point des travaux en cours.

- Ecole Henri Dès : panneaux photovoltaïques
Le raccordement aux réseaux aura lieu le 23 décembre. La Société Auger étant en vacances ce jour-là, Mr. F. MARY sera présent
Mr MARY indique qu'il faut donner 2 adresses mail qui serviront à recevoir les chiffres de ce qui a été produit la veille. Il propose au conseil de donner l'adresse de la Mairie et la sienne.
Accord du conseil.
- Budget photovoltaïque :
Mr MARY précise qu'il s'agit d'un budget spécifique et que cela n'est pas aussi simple que prévu pour que les sommes que cela va nous rapporter soient reversées sur le budget principal de la commune. Actuellement les textes de loi ne le permettent pas. La loi va certainement évoluer.
Un budget plus précis sera présenté en janvier. La commune devrait toucher les premières prestations un an après la mise en service, soit en Décembre 2014. La TVA sera également récupérée.
- Eglise :
Mr MARY informe le conseil que des réparations d'urgence doivent être réalisées car il y a des gouttières au niveau du faitage dûes à des tuiles qui ont glissé.
2 devis ont été demandés mais Mr MARY trouve qu'ils sont difficilement comparables car les surfaces ne sont pas indiquées.
Les devis sont présentés aux membres du conseil :
Sté CLOCHARD = 1435,20 €
Sté FBM = 956,80 €
Mr le Maire pense qu'il faut prendre le moins cher et voter tout de suite.
Vote : après consultation des devis, le conseil valide celui de l'entreprise FBM
- Club house : Suite à l'effraction, la porte a été changée

b. JEUNESSE

Le compte-rendu de la dernière réunion de commission a été transmis aux conseillers.

- TARIFS 2014 :
Cantine :
La commission propose une augmentation de 2 %. Le repas passerait donc de 2.45 € à 2.50 €. Mme MERCERON fait remarquer que les communes environnantes ont des prix plus élevés.
Mr le Maire propose de voter.
Vote : 16 voix pour une augmentation de 2 %, 2 abstentions

Garderie :

La commission propose également d'appliquer une augmentation de 2 % pour la garderie périscolaire matin/soir et de ne pas toucher aux tarifs du CLSH des mercredis et des petites vacances. En effet, Mme MERCERON précise que nos tarifs pour le CLSH sont déjà plus élevés que ceux des communes du bocage. Mme MERCERON rappelle également que le CLSH sera de la compétence de la communauté d'agglomération à partir de Janvier 2014 et qu'il va certainement y avoir un lissage des tarifs sur l'ensemble de l'agglomération à terme.

Mr le Maire propose de voter.

Vote : Ok du conseil pour une augmentation de 2 %.

- Conseil des jeunes : Projet Ruelle du Pain

Le budget prévisionnel et celui réalisé ont été joints à la convocation du conseil.

Mme MERCERON précise qu'on est toujours dans l'attente du devis de Séolis et que si on fait réaliser les travaux d'électricité, il manquera environ 696 euros.

Que doit-on dire aux jeunes ? Cherche-t-on d'autres fonds pour l'électricité ou faisons-nous juste la fresque ?

Si la fresque est réalisée, il manquerait seulement une centaine d'euros.

Mme MERCERON indique que les jeunes sont prêts à s'investir et à refaire une vente de bulbes en janvier ou février.

Mr le maire propose de les encourager sur le projet bulbes et la réalisation de la fresque.

Mme MERCERON indique que le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) a recontacté le conseil des jeunes. Il leur a demandé de venir présenter leur projet, leur démarche pour inciter d'autres jeunes à faire des projets. Les jeunes sont d'accord pour leur présenter.

Mme MERCERON dit qu'une jeune chichéenne s'est fait connaître depuis l'élection et qu'elle désire assister à une réunion avant de prendre la décision d'intégrer le conseil des jeunes. Si elle décide de s'investir, elle sera la bienvenue.

- Rythmes scolaires :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'Ecole Notre-Dame qui souhaite que la commune prenne financièrement en charge le coût des intervenants ainsi que l'organisation des Activités Péri-Scolaires (APS).

En contrepartie l'Ecole Notre-Dame mettrait à disposition ses locaux et son personnel bien que ce soit des activités hors temps scolaire.

Mr S. MERCERON dit que si la commune avait des locaux suffisants spacieux pour regrouper tous les enfants, ce serait l'idéal.

Mme T.M. MERCERON rappelle qu'avec le rythme qui a été choisi (alternance des jours), cela ne sera pas le cas.

Si la commune décide de prendre en charge l'organisation des heures d'APS, les activités pourraient être encadrées par l'équipe actuelle, à savoir Mme GERON, directrice de la garderie, qui possède le diplôme requis (BAFD).

Toutefois, l'Agglo 2b récupérant la compétence Petite Enfance, Mme GERON ne fera plus partie du personnel communal à partir du 1.1.2014. Il faudrait donc que l'agglomération nous mette V. GERON à disposition pour encadrer les heures d'activités périscolaires générées par le changement des rythmes scolaires.

Mme MERCERON précise que l'agglomération ne prend pas en compte les heures d'APS. Elles ne peuvent donc pas être intégrées au contrat enfance et il n'est donc pas possible d'obtenir des aides de la part de la CAF et la MSA pour leur mise en place.

Mr le Maire demande que le conseil se détermine sur la demande de l'Ecole Notre-Dame.

Vote du conseil : Ok pour participation de la commune dans les 2 écoles (intervenants + organisation)

Mme MERCERON propose de rencontrer Véronique GERON pour discuter des activités qu'il serait possible d'organiser et sur quel horaire.
Il faut également contacter les parents pour savoir combien d'enfants seraient concernés par ces activités.

- Repas de Noel + spectacle : ils auront lieu le jeudi le 19 décembre.

c. VOIRIE

La commission s'est réunie et 2 visites en extérieur ont eu lieu

- Chemin du Plessis :

Rencontre avec les riverains dont Thierry FERJOUX qui désire arracher une haie.

Mr S. MERCERON fait remarquer que les haies sont protégées par le PLU.

Mr le Maire confirme qu'il faut l'accord de la commune pour arracher une haie ou il faut compenser par des replantations. L'ensemble du conseil pense qu'il suffit de passer le lamier pour que la haie ne gêne plus.

Concernant la réfection du chemin qui était prévue cette année, le projet est repoussé à l'année prochaine. L'entreprise TPF a été prévenue et est d'accord pour différer les travaux.

Avant de refaire le chemin, il faut régler le problème avec l'entreprise Cantet. En effet, l'eau de leur champ se déverse sur le chemin et le ravine. Solliciter Mr CANTET pour voir ce qu'il est possible de faire (faire courrier officiel pour qu'il évite que l'eau de ses champs ravine sur le chemin).

Mr F MARY fait remarquer que l'activité ne doit pas dégrader ni déborder sur l'espace public (faire également le courrier dans cette idée).

- Rond-point Rue du Commerce :

Les peintures ont été réalisées. Pour les parties détériorées : de la résine sera appliquée. Aménagement : proposition d'un aménagement végétal persistant (magnolia, chêne vert...)

Reste à faire le marquage devant chez Mr J. GOURDON + le passage pour piéton ainsi que devant chez Mme MERCERON.

Mr CHOLOUX rappelle qu'il faudra faire remonter les fils électriques. Mr RENAUDET dit que la demande a déjà été faite auprès Mr GIRARD de France Télécom. La limite réglementaire est de 4,30 m.

- Charrettes :

Mr RENAUDET indique que les charrettes à l'entrée du bourg sont trop abimées. Il propose de les changer. Mr GONNORD de Rochaville a proposé de donner un tombereau à la commune.

Mr RENAUDET dit qu'il faudra appliquer une peinture ou un vernis pour les protéger des intempéries et il demande l'avis du conseil pour la couleur.

Quelle couleur : vernis, bleu...

- Bornes électriques : l'installation est terminée. Un habitant a demandé s'il était possible de brancher des vélos. Apparemment oui si on possède une carte qu'il faut se procurer auprès de SEOLIS.

- TOTEM Zone Activité des Loges : le changement de place a été réalisé car cela gênait pour le matériel de la CUMA.

- Illuminations de Noël : prévoir d'investir les années futures. Pour l'église et la Mairie, l'éclairage est suffisant mais revoir l'illumination au niveau des arbres.
- Maisons Fleuries : Mr RENAUDET rappelle que la remise des prix a eu lieu le 7 décembre dernier et qu'il y avait 26 lauréats
- Projet de réserve d'eau en face de la clinique vétérinaire : L'entreprise TPF nous avait fourni un devis d'environ 7000 euros, mais comme cela va devenir une compétence de l'agglo 2B en 2014, Mr le Maire a fait actualiser le devis et l'a transmis à l'agglo.
- Millepot : Le réseau d'eaux pluviales a été refait devant chez Mr MOTARD car les buses étaient écrasées.
- Intervention d'Alexandre FAURET :
 - *Il propose que la commune achète un indicateur de vitesse uniquement pour Chiché (l'actuel est partagé avec Courlay). Apparemment cela a un impact positif sur la vitesse des véhicules. A voir pour le budget 2014.
 - *Passages piétons : est-il prévu de faire refaire les peintures ?
 Mr RENAUDET dit que pour la nationale, c'est à la DIRCO d'intervenir mais effectivement plusieurs passages auraient besoin d'être refaits.
 - *Trottoir en face de la Boulangerie BOISSINOT : l'herbe pousse et c'est très inesthétique. Mr RENAUDET dit que le trottoir est très abîmé et que ponctuellement on a encore la possibilité de traiter.

d. VIE ASSOCIATIVE

Les comptes-rendus des dernières réunions de la commission et de TTC sont à la disposition des conseillers.

- TTC : bilan financier provisoire 2284.80 € (il manque quelques factures Bocapole, Boulangerie Choisine...). Le total devrait avoisiner 2500 euros.
Certaines personnes désirent que TTC vive entre 2 expositions, peut-être à travers des ateliers et demandent qu'un local soit mis à disposition.
Une rencontre avec tous les exposants est prévue le 16 février 2014 pour la présentation du film, la photo de groupe + un goûter surprise.
- Tarifs 2014 salles et matériel communal
La commission propose :
 - *d'augmenter les prix de 1 % pour Chiché et de 3 % pour les hors commune
 - *d'arrondir les sommes pour le matériel cassé ou perdu
 - *de porter la caution à 500 euros au lieu de 150 euros quelque soit la salle
 Vote du conseil :
 Accord pour l'augmentation des tarifs (1 % et 3 %)
 Ok pour arrondir les prix du matériel
 Caution : 500 euros pour la grande salle + la cuisine + restaurant scolaire
 150 euros pour les petites salles
 Remarque de Mme P. TURPEAU : la salle de Chiché est très appréciée mais par contre il y a un problème de parking.

- TENNIS DE TABLE CHICHEEN :
Demande de subvention à la commune pour l'achat d'une table homologuée
La commission propose que cela soit vu pour le prochain budget.
Info de Mr le Maire : la table est achetée, attendre le budget 2014 pour éventuellement attribuer une subvention.
- Prochaine réunion : le mercredi 19 février
- Concernant les tarifs 2014, Mr RENAUDET rappelle que le prix de la fourniture des buses pour les entrées de chemin doit être actualisé. En effet, il faut tenir compte du prix d'achat, du temps passé par les employés et de la location du matériel.
Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer le prix à 28 euros le mètre.

E. COMMUNICATION ET INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- CHIC N° 19 :

Mr le Maire a remis un exemplaire à chaque conseiller et précise que la distribution doit se faire semaine 51.

Mr D. BOUSSARD dit qu'il manque l'article de la gym. Mr le Maire précise que l'association n'a pas fourni d'article.

Mr S. MERCERON désire s'exprimer concernant le contenu du CHIC :

- Aménagement derrière l'église : pour lui ce n'est pas terminé, il rappelle l'idée soumise autrefois d'une halte du randonneur
 - Conseil des jeunes projet « Ruelle du pain » : il aurait été bien de dire que les randonneurs avaient participé (vente des bulbes) car cela avait également été omis sur le bulletin municipal.
 - Commission Déchets : article trop petit et presque illisible
 - TTC : des remerciements auraient pu être faits sur le chic pour les exposants
 - Il manque l'article de l'école H.Dès : il aurait fallu les rappeler, relancer les associations par téléphone. Mr S. MERCERON pense que la commune a des responsabilités au niveau de l'école
 - Entrefilet : le club de Basket n'a pas respecté la consigne et prend ainsi la place de d'autres associations.
 - S. MERCERON dit que les associations ont besoin d'être soutenues
- Mr le Maire dit que l'on ne peut pas suspecter le conseil municipal de ne pas soutenir les associations.

- Agenda : début de distribution cette semaine

Plus petit que l'an dernier. Les pointillés pour découper les pages ont été rajoutés, ce qui est un plus.

Mr le Maire regrette qu'il ne soit pas distribué dès fin Novembre, peut-être l'UCA a-t-il eu du mal à mobiliser les annonceurs.

- Prochaines réunions du conseil : le 3 février + le 3 mars 2014

- Vœux du Maire : le 24 Janvier

- Projet éolien :

La Société JUWI va déposer le permis de construire avant la fin de l'année pour les éoliennes. Mr le Maire indique que JUWI a créé une société d'exploitation (SASU Eoliennes chemin vert) et il faut donc transférer la convention faite pour autoriser l'utilisation des chemins communaux vers cette société. Le conseil émet un avis favorable et donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention.

- ROUTE NANTES / POITIERS / LIMOGES :

Mr le Maire a été à l'Assemblée Générale de l'Association. Il n'y a pas d'avancée sauf entre Cholet et Bressuire dont la fin des travaux est prévue au courant de l'été 2014
Entre Bressuire, Parthenay, Poitiers, Limoges : toujours pas d'information sur l'option choisie (2X2 voies, autoroute ou aménagement de la route actuelle en 3 voies). L'Association proposerait l'autoroute mais l'état doit donner son accord.
Pourquoi l'aménagement de la voie actuelle n'est pas retenu : dans le prochain contrat région, aucun financement n'est prévu. Pour Chiché, cela pose un problème car un tronçon de 1000 m est gelé ce qui bloque des projets.

- Allée des 4 Bornes :

L'audience pour le jugement du dossier est fixée au 9 janvier 2014 à 9 h à Poitiers au Tribunal Administratif. Mr le Maire précise qu'il sera présent ainsi que Mr MARY.

Mr S. MERCERON dit qu'il pense y être également. Il précise qu'environ 2 jours avant le jugement, il y a possibilité d'avoir le résultat sur le site du T.A. et qu'après l'audience, il y a un délai d'un mois pour les conclusions.

Mr le Maire n'a rien à rajouter et attend impatiemment le jugement.

- Logo de la Commune :

Paulin GIRET a proposé un projet.

La commission l'a rencontré pour faire des remarques sur les propositions.

L'image de la mairie n'apparaît pas assez explicite et les couleurs vont être retravaillées. On attend le prochain projet.

f. GROUPE DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT – DÉCHETS

Le groupe de travail est arrêté : plusieurs actions ont été réalisées : ferraille, composteur, terre saine

Mr A. FAURET remercie ceux qui ont participé

3. DECISIONS MODIFICATIVES

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier le budget de la commune pour pouvoir payer les dernières échéances de l'année.

Il propose de modifier le budget général comme suit :

Désignation article	Article	Montant
<i>Fonctionnement dépenses</i>		
Carburants	60622	1 500,00 €
Locations mobilières	6135	3 500,00 €

Autre personnel extérieur	6218	9 000,00 €
Personnel titulaire	6411	5 100,00 €
Personnel non titulaire	6413	3 200,00 €
Dégrèvement taxes foncières	7391171	260,00 €
Intérêts réglés à l'échéance	66111	-260,00 €
TOTAL		22 300,00 €

Fonctionnement recettes		
Location diverses	7083	2 300,00 €
Remboursement sur rémunération	6419	1 000,00 €
Fonds de péréquation recettes fiscales	7325	12 000,00 €
Taxe additionnelle aux droits	7381	1 000,00 €
Revenu des immeubles	752	6 000,00 €
TOTAL		22 300,00 €

Après délibération, les membres présents acceptent les modifications budgétaires proposées.

Mr le Maire explique qu'il faut également modifier le budget photovoltaïque pour pouvoir régler la facture de la Société AUGER

Désignation article	Article	Montant
Investissement dépenses		
Programme 002 - ECOLE	2135	18 000,00 €
Programme 003 - SALLE DE GYMNASTIQUE	2315	-18 000,00 €
TOTAL		0,00 €

Mr le Maire précise qu'il y a lieu d'amortir les investissements réalisés pour la mise en place des panneaux photovoltaïques et propose les durées suivantes :

DESIGNATION	DUREE
Travaux sur bâtiments	20 ans
Modification des réseaux	20 ans
Installations photovoltaïques	10 ans

Accord du conseil.

4. TAXE D'AMENAGEMENT :

Mr le Maire rappelle que lors du conseil municipal d'Octobre, le taux de 0,5 % avait été voté pour la part communale. Or, il s'avère que cela n'est pas possible, le taux doit être compris entre 1 % et 5 %.

Il faut donc revoter et annuler la 1^{ère} délibération pour erreur matérielle.

Mr le Maire propose de voter 1 % sinon ce sont 2 % qui seront reconduits.

Vote : Accord du conseil pour 1 %.

F. MARY fait remarquer que la communication de la préfecture n'a pas été claire. On en est déjà au 4^{ème} vote.

1. Institution de la taxe
2. Vote du taux de 2 % fin 2011
3. Vote de 0,5 % en octobre 2013
4. 0.5 % pas possible : nouveau vote en décembre 2013

Mr MARY dit que certaines informations sont contradictoires. En effet, Mme CROSLAND de la Sous-préfecture a un document qui stipule que l'on peut supprimer la taxe après les 3 ans de la 1^{er} délibération, soit à partir du 1^{er} janvier 2015 tandis que Mr le Maire en a un autre qui dit le contraire.

F. MARY pense que ce serait bien d'annuler la taxe car cela bloque l'accès à la propriété pour ceux qui participent à l'activité et au développement des communes.

Mr BOULY dit que le trésorier aurait pu nous avertir des risques de cette taxe pour les communes qui n'avaient pas la TLE.

Demande de remise gracieuse : P. TURPEAU pensait que les remises gracieuses seraient acceptées à partir du moment où la commune était d'accord.

Mr le Maire précise que la commune peut seulement appuyer les demandes de remises gracieuses mais ce sont les impôts qui ont le dernier mot.

Mr le Maire précise que l'on vient juste de recevoir les documents d'information à donner aux personnes qui déposent des PC.

5. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Mr le Maire rappelle que le recensement de la population a lieu du 16 Janvier au 15 Février 2014 et que Mme RAMBAULT avait été nommée coordonnateur communal.

Mme RAMBAULT étant en arrêt maladie, Mr le Maire propose de nommer Mme BOISSINOT à sa place.

Mr le Maire informe également le conseil que sur avis de l'INSEE, la commune a été redécoupée en 4 districts et qu'il faut donc 4 agents recenseurs.

Mr le Maire propose :

- de recruter Mmes M. MOREAU, C. VIAUX, L. TURPAULT, V. JAULIN déjà employées par la commune pour le restaurant scolaire
- pour une durée de 7 semaines, du 6 Janvier au 21 Février, à raison de 17 h par semaine par l'intermédiaire du service intérim du centre de gestion

Le Conseil approuve la proposition de Mr le Maire.

6. CHOIX PHOTOGRAPHIE DU BOURG

Mr le Maire fait circuler la photo qui a été sélectionnée par la commission communication.

2 photos seraient commandées pour être respectivement installées à la mairie et à la salle des fêtes sur la cheminée. Taille : 125 x 170 mm à 110 euros

Le conseil pense que la dimension de la photo est trop grande.

Mr le Maire recontacte la société pour demander s'il existe des formats intermédiaires.

7. DEMANDE DE LOCATION DE SALLE GRATUITE AVEC OFFRE DE 20 PLACES GRATUITES POUR UN SPECTACLE

Mr le Maire fait part d'une demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour un spectacle organisé par la Société SHOW VISION. En échange, la société offre 20 places gratuites. Après en avoir délibéré, le conseil refuse la gratuité de la salle.

8. DESIGNATION DU DELEGUE DE CHICHE A LA CLETC (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES) A L'AGGLO 2B

Le but de cette commission est d'évaluer les transferts de charges de chaque commune dans le cadre de la communauté d'agglomération.

Une commission finance se réunit déjà depuis quelque temps pour mettre cela en place (ex : réflexion sur un forfait d'entretien des eaux pluviales, petite enfance). Mr le Maire précise que cela aura une incidence sur l'attribution de compensation.

Cette commission doit être composée d'un élu de chaque commune, donc au minimum 44 élus. Chaque commune doit élire son représentant.

Mr le Maire propose sa candidature car il fait déjà partie de la commission finance. Il demande au membres du conseil si quelqu'un d'autre est intéressé.

Le conseil accepte la candidature de Mr le Maire.

9. DEMANDE DE Mme LAMBRICHTS (site : <http://saveursdenoscontrees.esy.es>)

Mr le Maire rappelle la demande de Mme LAMBRICHTS qui sollicite un droit de place le mardi ou le jeudi de 15h à 21 h avec utilisation d'un branchement électrique.

Lors du dernier conseil, il avait été décidé de lui demander plus de précision sur les produits qu'elle propose.

Après avoir consulté le site de Mme LAMBRICHTS, plusieurs conseillers ont remarqué qu'elle avait déjà noté sa présence à Chiché chaque mardi.

Mr le Maire propose de voter pour ou contre l'installation de ce commerce.

Vote : Pour : 4

Contre : 12

Abstention : 2

10. PROPOSITION DE PROTECTION DES RETABLES DE L'EGLISE SAINT MARTIN AVEC TOILE ET STATUES PAR LA DRAC (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES)

Mr le Maire informe le conseil de la visite d'une personne de la « Conservation des Antiquités et Objets d'art des Deux-Sèvres » qui propose de protéger des retables de l'Eglise Saint-Martin. Les photographies des objets concernés, 2 statues et une toile, sont présentées au conseil.

La protection signifie que :

- ces retables seront inscrits à l'inventaire
- il faut avertir si on désire les déplacer
- on ne peut pas les vendre sans autorisation
- il faut prévenir en cas de vol.

En cas de restauration, on peut prétendre à une subvention de 40 %.

11 . DEMANDE DE L'ECOLE HENRI DES

Mr le Maire fait part d'une demande de l'Ecole Henri Dès qui sollicite un budget supplémentaire de 250 euros par an suite à l'ouverture d'une nouvelle classe en septembre dernier.

Vote du conseil : accord pour les 250 euros supplémentaires mais ceux-ci seront donc également répercutés à l'Ecole privée.

12. CONTRAT MAINTENANCE DE LA PORTE AUTOMATIQUE DE LA MAIRIE

Mr le Maire rappelle qu'un contrat de maintenance avait été signé avec l'entreprise Sèvres Portails Systèmes pour l'entretien de la porte automatique de la Mairie pour un coût de 169 € HT/par an.

Mr le Maire signale que l'on vient de recevoir un nouveau devis pour la maintenance de l'année 2014. Ce nouveau devis s'élève à 297,80 € HT.

Mr MARY dit que l'augmentation s'explique par le fait que l'intervenant doit démonter et remonter les coffres de protection de la porte automatique pour pouvoir faire la maintenance. Cela occasionne donc un temps d'intervention plus long.

Après avoir pris connaissance du devis, le conseil accepte le nouveau prix.

Concernant les travaux de réaménagement de la Mairie, Mr le Maire indique que certaines levées de garanties n'ont pas été faites. Une facture de l'architecte est également bloquée tant que tous les travaux de finition ne sont pas réalisés.